

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/09/2014

Réception par le Prefet : 16/09/2014

Publication : 19/09/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-8-2-15

Séance du vendredi 12 septembre 2014

PRIX DE LA DIVERSIFICATION DE L'APPRENTISSAGE AU FEMININ

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-2-1 du 13 mars 2014 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 € pour l'organisation du Prix de la Diversification de l'Apprentissage au Féminin à la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, qui sera versée au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Bas-Rhin, mandaté par la Délégation Régionale pour recevoir les subventions des collectivités,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F725 – Enseignement Supérieur et Recherche – chapitre 65 – fonction 23 – nature 6574 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

Service du Développement Economique, Universitaire et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 SEPTEMBRE 2014

**Fonds de soutien aux colloques scientifiques
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire	CORIOLIS
FSC03654	CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) Organisation du Prix de la Diversification de l'Apprentissage au Féminin	1 000,00	2014-F725- 38478
Total		1 000,00	